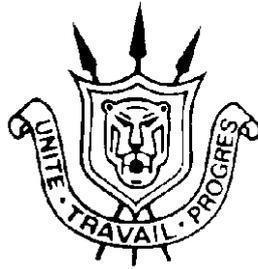
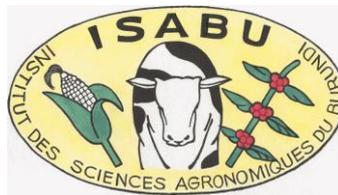


**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'ELEVAGE**



**INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU BURUNDI**

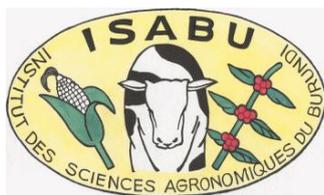


**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE  
N° DNCMP/173/F/2021-2022  
POUR LA FOURNITURE DE TROIS TRACTEURS AGRICOLES AVEC  
ACCESSOIRES**

**Date d'invitation : le 26/11/2021**

**Date d'ouverture des offres : le 13/12/2021**

***NOVEMBRE 2021***



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/173/F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DE TROIS TRACTEURS AGRICOLES AVEC ACCESSOIRES**

**Date d'invitation : le 26/11/2021**

**Date d'ouverture des offres 13/12./2021**

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), lance un avis d'appel d'offres restreint pour l'acquisition de trois (03) tracteur agricoles avec chariots.

### **1.Objet**

Le Présent marché concerne la fourniture de trois (03) tracteurs agricoles avec accessoires à l'ISABU.

### **2.Allotissement**

Les fournitures à acquérir sont constitués d'un lot unique de trois (03) tracteurs agricoles avec accessoires.

### **3.Financement**

Le présent marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat, exercice 2021-2022.

### **4.Participation**

Sont autorisés à participer à cet appel d'offres les soumissionnaires suivants : CMC (U) Ltd (THE COOPER MOTOR CORPORATION), FARM EQUIPEMENT LTD et HARDS AGRI MACHINERY.

### **5.Consultation et acquisition du DAO**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté sur le site web de l'ISABU ([www.isabu.bdi.org](http://www.isabu.bdi.org)).

### **6.Dépôt et Ouverture des offres**

Les offres rédigées en langues française seront envoyées à l'adresse E-mail de l'ISABU suivante : [isabudgi@yahoo.fr](mailto:isabudgi@yahoo.fr) au plus tard le 13/12/2021 à 10 heures précises. L'ouverture des offres aura lieu en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, le 13/12/2021 à 10 heures 30 minutes, heure locale.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

#### **7.Délai de livraison**

Le délai d'exécution du marché est de vingt (30) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.

#### **8.Délai d'engagement (Validité des offres)**

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### **9.Eclaircissements**

Toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard cinq (5) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le ...../...../2021

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU,

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Dr. Alfred NIYOKWISHIMIRA (Msc, PhD)

Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD)

## **Section I. Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

### **1. Instructions aux Soumissionnaires**

#### **A. Généralités**

##### **1 Objet de la soumission**

- 1.1 Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), tel qu'il est défini dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), ci-après dénommé "l'Acheteur", lance un appel d'offres restreint en vue de l'obtention des fournitures spécifiés dans le Dossier d'Appel d'offres à la section "Spécification du marché" et brièvement définis dans les DPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les fournitures".
- 1.2 Le soumissionnaire retenu ou attributaire, doit livrer les fournitures dans le délai indiqué dans les DPAO, à compter de la date de notification de l'entrée en vigueur du Marché.
- 1.3 Dans le présent dossier d'appel d'offres, les termes "soumission" et "offre" et leurs dérivés sont synonymes, et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

##### **2 Origine des fonds**

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé, sont imputables au **Budget Général de l'Etat, exercice 2021-2022 sur le projet « Production des Semences »**.

##### **3 Soumissionnaires admis à concourir**

- 3.1 L'appel d'offres restreint publié par l'Acheteur, dont le nom est indiqué dans les DPAO s'adresse aux fournisseurs tels que précisés dans les DPAO et remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics et conformément à l'Article 151 de la loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi et sous réserve des dispositions suivantes :
  - (a) Les soumissionnaires (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doivent pas être associés ou avoir été associés dans le passé, à une entreprise (ou aux affiliés d'une entreprise) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, calculs et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres ;
  - (b) Le soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une décision d'exclusion pour corruption ou de manœuvres frauduleuses ;
- 3.2 Les soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'acheteur peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction de l'Acheteur qu'ils continuent d'être admis à concourir.

##### **4 Critères d'origine des fournitures**

- 4.1 Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché et financés par l'Autorité contractante peuvent provenir de tout pays.

4.2 Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que la maintenance initiale, l'assurance, le transport, l'installation, et la formation. Le « service courants » désigne les prestations de services tels que le gardiennage, l'entretien, le nettoyage, embellissement, la maintenance courante et toute assistance autre qu'intellectuelle.

## **5 Conditions de participation**

5.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à tous les soumissionnaires mentionnés au point 4 de l'avis d'appel d'offres, et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché ;

5.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérés aux articles 153 et 161 du Code des Marchés P ublics du Burundi.

## **6 Corruption ou manœuvres frauduleuses**

6.1 La législation burundaise exige des agents publics (l'Acheteur), ainsi que des soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution d es marchés.

6.2 En vertu de ce principe, sont définis aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
- (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à l'emprunteur.
- (iii) "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'emprunteur des avantages de cette dernière.

6.3 De plus, l'attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi traitant des Règles d'Ethique et Sanctions en matière de Marchés Publics.

## **B. Le Dossier d'Appel d'Offres**

### **7 Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

7.1 Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel d'Offres et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après et doit être interprété, le cas échéant, avec les additifs publiés :

- Avis d'Appel d'Offres (AO)
- Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :
  - a. Instructions aux soumissionnaires (IS) :
  - b. Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

- c. Cahier des clauses administratives et particulières
- d. Critères de qualification et d'évaluation
- e. Formulaire de soumission

- Bordereau des Quantités et Calendrier de Livraison (BQ)
- Spécifications Techniques
- Modèles de formulaires et de garanties

7.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés par le Dossier d'Appel d'Offres et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

7.3 Le présent appel d'offres est régi par le décret loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi

## 8 Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

8.1 Un soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage, par écrit, envoyée à l'adresse de l'Acheteur, telle qu'indiquée dans les DPAO.

8.2 L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue **et avant la date limite** de dépôt des offres qu'il aura fixée.

8.3 Une copie de la réponse de l'Acheteur, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

## 9 Modifications au Dossier d'Appel d'Offres

9.1 L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2 Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit, courrier électronique, par télex ou par télécopie à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit, par télex ou par télécopie.

9.3 Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

### C. Préparation des offres

## 10 Langue de l'offre

10.1 L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française.

10.2 Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

## 11 Documents constituant l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

### L'offre technique constituée des éléments ci-après :

1. Les spécifications techniques ;
2. Prospectus en original ;
3. Garantie de soumission de 6 000 000 FBU (ou l'équivalent en USD);
4. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR (ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers) ;
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS (ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers) ;
6. L'habilitation de signature pour à engager le soumissionnaire ;
7. L'acte d'engagement signé et établi suivant le modèle en annexe ;
8. Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers;
9. Le Registre de Commerce ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
10. Les statuts de la société ;
11. L'autorisation du fabricant ;
12. Fiche de renseignement du soumissionnaire ;
13. L'attestation de non faillite.

### L'offre financière constituée des éléments ci-après :

1. L'acte de soumission suivant le modèle présenté ;
2. Le bordereau des prix unitaires ;
3. Le délai de livraison.

***NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des éléments énumérés ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.***

## 12 Formulaire d'offre et formulaires de prix

Le soumissionnaire soumettra son offre en remplissant le formulaire de soumission, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

Le soumissionnaire présentera les formulaires de prix pour les fournitures, en fonction de leur origine, à l'aide des formulaires de soumission.

## 13 Prix de l'offre et rabais

- 13.1 Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les formulaires de prix seront conformes aux stipulations ci-après.
- 13.2 Tous les articles figurant sur la liste des fournitures devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les formulaires de prix. Si un bordereau de prix énumère des articles sans prix, leur prix sera supposé inclus dans celui d'autres articles.
- 13.3 Le prix à indiquer sur le formulaire d'offre, conformément aux dispositions de la clause 11.1 des IS, sera le prix total de l'Offre, hors tout rabais éventuel.
- 13.4 Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais sur le formulaire d'offre.

13.5 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Cependant, si les DPAO prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais le coefficient de révision considéré comme égal à zéro.

#### **14 Variantes**

Sauf indication contraire dans les DPAO, les variantes ne seront pas prises en compte.

#### **15 Monnaies de soumission**

15.1 Les prix doivent être libérés en dollar américain (USD)

15.2 Les soumissionnaires spécifieront le montant total de l'offre.

#### **16. Validité des offres**

Les offres demeureront valides pour la durée indiquée dans les DPAO à partir de la date d'ouverture des offres fixée par l'acheteur.

Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, l'Acheteur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit, courrier électronique ou par télégramme, télécopie ou télex. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre la garantie de soumission. Le soumissionnaire qui accepte de prolonger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre, mais il doit prolonger la durée de validité de la garantie de soumission en conséquence.

#### **17 Garantie bancaire de soumission**

#### **18 Forme et signature de l'offre**

Le soumissionnaire préparera un original qui sera signé par le soumissionnaire ou par une personne ou des personnes dûment autorisée(s) à engager celui-ci. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus, seront paginées et paraphées par le ou les signataires.

Une mauvaise présentation de l'offre entraînera le rejet de cette offre lors de l'analyse

### **D. Dépôt des offres**

#### **19 Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse électronique spécifiée et au plus tard à la date et l'heure indiquées dans le DPAO.

L'Acheteur peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **20 Offre hors délai**

Toute offre reçue par l'Acheteur après l'expiration du délai de dépôt des offres, fixé par l'Acheteur, sera écartée et ne sera pas prise en compte.

## **21 Modification et retrait des offres**

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par l'Acheteur avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée. Le retrait ou la modification de l'offre se fera par courrier électronique, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne dépassera pas la date limite fixée pour le dépôt des offres.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le soumissionnaire dans sa soumission.

## **E. Ouverture et évaluation des offres**

### **21 Ouverture des offres**

L'Acheteur ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires (ou de leurs représentants) qui souhaitent assister à l'ouverture des offres à la date, heure et adresse stipulées dans le DPAO. Les représentants des soumissionnaires présents signeront un registre attestant leur présence. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être transmis à la DNCMP.

L'Acheteur établira le procès-verbal de l'ouverture des offres, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents. Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des offres ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

### **22 Caractère confidentiel de la procédure**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

### **23 Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'Acheteur**

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acheteur a toute latitude de demander au soumissionnaire des éclaircissements sur son offre.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre, courrier électronique ou par télex, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des soumissions.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les décisions de l'Acheteur relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou l'attribution du marché pourra entraîner le rejet de son offre.

### **24 Contacts avec l'Acheteur**

Sous réserve des dispositions stipulées dans le dossier d'appel d'offres, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'Acheteur, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué.

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par courrier électronique.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution pourra entraîner le rejet de sa soumission et lui voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 144, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

## **25 Droit de l'Acheteur d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres**

L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par sa décision. Le Maître de l'Ouvrage est tenu de donner les raisons de sa décision.

## **F. Attribution du marché**

### **26 Attribution**

Sous réserve des dispositions du DPAO, l'Acheteur attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue administrativement et techniquement conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre la moins disante, sous réserve que ledit Soumissionnaire ait été jugé éligible et qualifié.

### **27 Modification des quantités au moment de l'attribution du Marché**

Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer de 20% la quantité de fournitures initialement spécifiée à la Section "Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques", pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les DPAO, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.

### **28 Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché par courrier électronique, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre (dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de marché") indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des Fournitures et de ses obligations de garantie, conformément au Marché (dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "le Montant du Marché").

La lettre de marché précisera le cas échéant, les corrections apportées au montant de l'offre initial de l'attributaire provisoire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

### **29 Signature du marché**

L'Acheteur enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de marché, l'Acte d'engagement figurant au Dossier d'Appel d'offres, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Dans les sept (07) jours suivant la réception et l'Acte d'engagement, l'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage.

L'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues, et leur restituera leurs garanties de soumission, conformément aux dispositions des DPAO.

### **30 Recours**

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il s'en réfère directement à l'autorité contractante, conformément aux dispositions [de l'article 337 à 345 du Code des Marchés Publics du Burundi](#).

En cas d'échec de la procédure précédente, le soumissionnaire peut exercer les recours prévus par ledit code.

## 16 Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Référence aux IS	Généralités
1.	<p><b>Objet de la soumission</b> Fourniture d'un lot unique de trois (03) tracteurs agricoles avec accessoires.</p> <p>Nom et adresse de l'Acheteur : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi, ISABU, Avenue de la Cathédrale, BP 795 Bujumbura, téléphone n° 22 22 3390 ou 22 22 7350 E-mail : <a href="mailto:isabudgi@yahoo.fr">isabudgi@yahoo.fr</a>/ <a href="#">Marché N° DNCMP/...../F/2021-2022.</a></p>
2	<b>Origine des fonds</b> : Budget Général de l'Etat, exercice 2021-2022
3.	<p><b>Soumissionnaire admis à concourir</b> Sont autorisés à participer à cet appel d'offres les soumissionnaires suivants : CMC (U) Ltd (THE COOPER MOTOR CORPORATION), FARM EQUIPEMENT LTD et HARDS AGRICULTURE MACHINERY.</p>
4.	<p><b>Critères d'origine des fournitures</b> Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché peuvent provenir de tout pays, sauf mention contraire stipulée dans les IS.</p>
<b>B. Le Dossier d'appel d'offres</b>	
7.	<p><b>Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</b> Afin d'obtenir des <u>clarifications</u>, l'adresse de l'Acheteur est la suivante : E-mail : <a href="mailto:isabudgi@yahoo.fr">isabudgi@yahoo.fr</a> Institut des Sciences Agronomiques du Burundi, ISABU, Avenue de la Cathédrale, BP 795 Bujumbura, téléphone n° 22 22 3390 ou 22 22 7350</p>
	<p><b>Délai d'exécution</b> Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.</p>
<b>C. Préparation des offres</b>	
11	<p><b>Documents constituant l'offre :</b></p> <p>Le soumissionnaire devra joindre à son offre tous les documents énumérés dans les clauses 10 des IS. Il s'agit notamment :</p> <p><b>L'offre technique constituée des éléments ci-après :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les spécifications techniques ;</li> <li>2. Prospectus en original ;</li> <li>3. Garantie de soumission de 6 000 000 FBU (ou l'équivalent en USD);</li> <li>4. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'OBR (ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers) ;</li> <li>5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS (ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers) ;</li> <li>6. L'habilitation de signature pour à engager le soumissionnaire ;</li> <li>7. L'acte d'engagement signé et établi suivant le modèle en annexe ;</li> <li>8. Le Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers;</li> <li>9. Le Registre de Commerce ou l'équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;</li> <li>10. Les statuts de la société ;</li> <li>11. L'autorisation du fabricant ;</li> </ol>



	<p><b>Conversion en une seule monnaie</b>          La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des offres exprimées en diverses monnaies aux fins d'évaluation et de comparaison de ces offres est : le dollar américain (USD). La source du taux de change à employer est la Banque de la République du Burundi (BRB)          Et la date de référence est: Une semaine avant la date d'ouverture.</p>
	<p><b>Evaluation des Offres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner les documents exigés;</li> <li>- Examiner les aspects techniques des équipements ;</li> <li>- Enfin, pour les offres qui auront été administrativement et techniquement retenues, le choix portera sur l'offre la moins disante.</li> </ul>
<p><b>F. Attribution du marché : le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme au DAO et ayant soumis l'offre financière la moins disante.</b></p>	
29	<p><b>Modification des quantités au moment de l'attribution du Marché</b></p> <p>Les quantités peuvent être augmentées ou diminuées d'un pourcentage de 20% permettant de rentrer dans les limites de l'enveloppe disponible.</p>

**Section V - Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP)**

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

-----  
«INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU BURUNDI, ISABU »

**MARCHE N° .....**

**«FOURNITURE DE TROIS (03) TRACTEURS AGRICOLES AVEC ACCESSOIRES»**

**Marché passé par : Appel d'offre par consultation restreinte.**

**Montant du marché :**

**Source(s) de financement : Budget Général de l'Etat, Exercice 2021-2022**

**Délai d'exécution : 30 jours calendaires**

**Date d'Approbation :**

**Date de notification :**

**Fournisseur :**

## **FOURNITURE DE TROIS (03) TRACTEURS AGRICOLES AVEC ACCESSOIRES**

### **"LE MARCHE"**

#### **ENTRE**

##### **D'UNE PART,**

Le Gouvernement de la République du BURUNDI représenté par :

- le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage,
- le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique,
- le Directeur Général de l'ISABU,

désigné dans ce qui suit sous le vocable "**l'Acheteur**"

#### **ET**

##### **D'AUTRE PART,**

.....désigné (e) dans ce qui suit indistinctement sous les vocables "**Le Fournisseur**" ou "**le Prestataire de Services**" et représenté (e) aux fins du présent contrat par  
.....

**LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **CHAPITRE I - DISPOSITION GENERALES**

#### **Article 1. DESIGNATION DES INTERVENANTS**

1.1 Le terme **Acheteur** désigne l'Autorité contractante.

1.2 Le terme **Fournisseur** désigne Prestataire de service. C'est le Fournisseur ou le prestataire de service, signataire du présent marché ou son représentant dûment accrédité.

#### **Article 2. OBJET DU MARCHÉ**

2.1 Le présent marché, financé sur le Budget Général de l'Etat, Exercice 2021-2022, a pour objet la fourniture de trois (03) tracteurs agricoles avec accessoires à l'ISABU.

2.2 Et tels que précisés dans le Bordereau des Quantités (BQ) et les Spécifications Techniques (ST).

#### **Article 3. LOCALISATION DES PRESTATIONS**

Les fournitures ou les prestations sont à livrer dans les localités du port de Bujumbura.

#### **Article 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont l'entrepreneur assure avoir pris connaissance, constitue le contrat définissant les conditions du marché.

- Le marché (ou le contrat) ;
- La soumission ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le bordereau des prix et calendrier de livraison ;
- Les Spécifications Techniques (ST) ;

#### **CHAPITRE II - DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le montant du marché est réputé comprendre :

- les coûts d'acquisition,
- les frais de transport,
- les frais d'emballage, de manutention et de transit,
- toutes les charges fiscales et parafiscales,

#### **Article 6. NATURE DU MARCHÉ**

Les prix du présent marché sont des prix fermes, non révisables et non actualisables.

#### **Article 7. REVISION DE PRIX**

Les prix sont non révisables.

#### **Article 8. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES**

8.1 Le Fournisseur remet à la Personne Responsable du marché un décompte, une facture ou un mémoire précisant et justifiant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché.

8.2 Le paiement du montant se fera anticipativement sur présentation de la facture définitive en six exemplaires et de l'original de la lettre de commande.

#### **Article 9. DOMICILIATION BANCAIRE**

Les paiements au Fournisseur seront effectués aux comptes bancaires indiqués sur la facture du fournisseur.

#### **Article 10. VARIATION DANS LA MASSE DES FOURNITURES OU PRESTATIONS**

10.1 En cas d'augmentation dans la masse des fournitures ou prestations, le Fournisseur peut prétendre à un réajustement du planning initial d'exécution.

10.2 Si l'augmentation ou la diminution de la masse des fournitures ou prestations est supérieure à vingt (20) pour cent de la masse initiale, le Fournisseur ou l'Acheteur peuvent demander la résiliation du marché.

### **CHAPITRE III- EXECUTION DU MARCHE**

#### **Article 11. DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution du marché est de trente (30) jours calendaires à partir de la date de paiement.

#### **Article 14. EMBALLAGE ET TRANSPORT**

Le Fournisseur doit livrer les fournitures sous un emballage permettant de prévenir leur endommagement ou leur détérioration pendant le transport jusqu'à leur arrivée à destination (Port de Bujumbura).

#### **Article 15. LIVRAISON ET DOCUMENTS**

15.1 Dès la réception des fournitures par le transporteur, le Fournisseur doit notifier l'Acheteur et lui faire parvenir les documents suivants :

- i) copies de la facture du Fournisseur décrivant les fournitures, indiquant leur quantité, leur prix unitaire, le montant total ;
- ii) notification de la livraison/reçu du transporteur routier ;

15.2 Ces documents devront être reçus par l'Acheteur avant l'arrivée des fournitures ; en cas contraire, le Fournisseur sera tenu responsable des frais qui pourraient en résulter.

La livraison des fournitures est constatée par une commission qui sera définie par l'Acheteur.

### **CHAPITRE V - RECEPTIONS ET GARANTIE**

#### **Article 16. RECEPTION**

16.1 Le Fournisseur avise l'Acheteur au moins 5 jours ouvrables à l'avance de la date de livraison des fournitures.

16.2 L'opération de réception fera l'objet d'un procès-verbal dressé sur-le-champ par la commission nommée par la Personne responsable du marché et signé par elle et par le Fournisseur.

16.3 La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) sera associée à la réception des fournitures.

### **CHAPITRE VI - RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES**

#### **Article 17. RESILIATION DU MARCHE**

17.1 Il peut être mis fin à l'exécution des fournitures faisant l'objet du Marché avant l'achèvement de ceux-ci, par une décision de résiliation du Marché qui en fixe la date d'effet.

17.2 Le marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

- i) décès ou incapacité civile du Titulaire,
- ii) impossibilité manifeste et durable du Titulaire compromettant la bonne exécution du Marché,

- iii) règlement judiciaire, sauf si l'Autorité contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
- iv) liquidation des biens, si le Titulaire n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités,
- v) le Titulaire s'est livré, à l'occasion de l'exécution du Marché, à des actes frauduleux.

17.3 Le Marché peut être résilié par le Titulaire sans qu'il puisse prétendre à une indemnité, en cas d'événement ne provenant pas de son fait, rendant impossible l'exécution du Marché.

#### **Article 18. DIFFERENDS ET LITIGES**

Si un différend survient entre l'Autorité Contractante et le fournisseur, un règlement à l'amiable sera privilégié. Tout litige qui aura fait préalablement l'objet d'un recours hiérarchique et qui n'aura pas été réglé amiablement, il sera soumis aux juridictions ou les instances arbitrales compétentes, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi.

#### **Article 19. ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ**

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à sa notification définitive par l'Acheteur.

#### **Article 20. APPROBATION DU MARCHÉ**

Le présent marché de fourniture des ingrédients entrant dans la fabrication des aliments concentrés pour bétail est approuvé après signature par toutes les Autorités Compétentes.

Lu et accepté sans réserve, le.../.../2021

Conclu par,

LE FOURNISSEUR

L'AUTORITE CONTRACTANTE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU

.....  
 .....  
 .....

BUJUMBURA, Le...../...../2021

.....

Dr. Alfred NIYOKWISHIMIRA (Msc, PhD).

Visé le...../...../2021 par :

Pour approbation, le...../...../21

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
 DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
 ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD)

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

**Annexe1 : Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire**

Date: \_\_\_\_\_

No AOO.: \_\_\_\_\_

1. Nom du soumissionnaire
2. En cas de groupement, noms de tous les membres :
3. Pays où le soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce):
4. Année d'enregistrement du soumissionnaire:
5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement:
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire : Nom: Adresse: Téléphone: Adresse électronique:
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus. <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du Burundi, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrées selon les règles du droit commercial, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

NB : En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent fournir les renseignements ci avant.

**Annexe 2 : Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GE**

Date: \_\_\_\_\_  
 No. AOO: \_\_\_\_\_

Nom légal du soumissionnaire :
Nom légal de la partie du GE:
Pays de constitution en société de la partie du GE:
Année de constitution en société de la partie du GE :
Adresse légale de la partie du GE dans le pays de constitution en société :
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial.

**Annexe 3 : Formulaire de soumission****Acte de soumission**

Date : \_\_\_\_\_

N° AOO: \_\_\_\_\_

Variante No. : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs  
No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [*préciser la nature des prestations*] les Fournitures et Services connexes ou les services courants ci-après : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'appel d'offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 31 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de \_\_\_\_\_ ;
- g) Nous ne trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.

k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

**Annexe 4 - Modèle de garantie d'offre**

Date : \_\_\_\_\_

AO No. : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom et adresse de la banque/microfinance d'émission de la garantie]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité Contractante]**Garantie d'offre no. :** [A compléter par la Banque ou microfinance d'émission de la garantie]

\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. \_\_\_\_\_ pour la fourniture de \_\_\_\_\_ [description des fournitures] et vous a soumis son offre en date du \_\_\_\_\_ [date du dépôt de l'offre] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre.

A la demande du Soumissionnaire, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque/Microfinance], nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toute somme d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'offre, à savoir :

- a- S'il retire l'offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans le formulaire d'offre ;
- b- S'il s'étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :
  - ne signe pas le Marché, s'il est tenu de le faire ; ou
  - ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les instructions aux candidats.

La présente garantie expire :

- a- Si le marché est octroyé au soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du contrat/lettre de marché et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions aux candidats ;
- b- Si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la première des dates suivantes :
  - lorsque nous recevons copie de votre notification définitive au soumissionnaire du nom du titulaire du marché, ou
  - trente (30) jours suivant l'expiration du délai de validité de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

En tant que [*capacité juridique du/de la Signataire*]

Signature : [*Signature de la personne dont les noms et qualité figurent ci-dessus*]

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.*

**Annexe 5 : Bordereaux des prix unitaires**

Date: \_\_\_\_\_  
 N° AOO: \_\_\_\_\_  
 Variante N° : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire: \_\_\_\_\_

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>PU en lettres (USD)</b>	<b>PU en chiffres (USD)</b>
<b>Tracteur</b>	pce		
<b>Accessoires</b>			
1)Disque (3 disc plough)	pce		
2)Herse (18 disc harrow)	pce		
3)Chariot (9 ton tipping trailer)	pce		
4)Outillage (Cric, clé de roue, manivelle)	kit		
<b>Montant total</b>			

Signature du Soumissionnaire \_\_\_\_\_

**Annexe 6 : Formulaire de prix et calendrier de livraison**

Date: \_\_\_\_\_  
 N° AOO: \_\_\_\_\_  
 Variante N° : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire: \_\_\_\_\_

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU (USD)</b>	<b>PT (USD)</b>	<b>Calendrier de livraison en jours/semaines</b>
<b>Tracteur</b>	pce	3			
<b>Accessoires</b>					
1)Disque (3 disc plough)	pce	3			
2)Herse (18 disc harrow)	pce	2			
3)Chariot (9 ton tipping trailer)					
4)Outillage (Cric, clé de roue, manivelle)	kit	3			
<b>Montant total</b>					

Signature du Soumissionnaire \_\_\_\_\_

## **Spécifications techniques particulières des tracteurs**

- Longueur totale (mm): 3 685
- Largeur totale (mm) : 1 900
- Hauteur totale (mm) : 2 385
- Poids à vide (Kg) : 2 575
- Rayon de braquage : (mm) : 4 225

### **Moteur :**

- Puissance : 75 chevaux
- Nombre de cylindre : 4
- Boîte de vitesses : mécanique 8x2 avec traction
- Carburant : gasoil

### **Dimensions des pneus :**

- Pneus avant : 12.4-24 (6 plis)
- Pneus arrière : 16.9-30 (10 plis)

**Capacité du réservoir de carburant :** min 80 litres

### **Prise de force (pdf) :**

- Prise de force arrière : Indépendant
- Tour par minute arrière : 540
- Moteur tour par minute : 540@1967

### **Batterie :**

- Nombre : 1
- Voltage : 12
- Ampères/heure : 100